

**Capacité d'Addictologie Clinique**  
**Diplôme d'Université d'addictologie avec et sans substance :**  
**tabac, alcool, drogues, jeux, comportements alimentaires et autres**

Informations à l'attention des étudiants :

Voici quelques informations pour vous aider à valider et obtenir votre diplôme. Les 4 étapes décrites ci-dessous doivent avoir été toutes accomplies pour que l'Université reconnaisse votre accession au diplôme. L'absence de validation de l'une de ces 4 étapes exclut la délivrance du diplôme.

Le programme de l'enseignement, son contenu ainsi que diverses informations sont disponibles sur internet :

[www.sanpsy.univ-bordeauxsegalen.fr/fr/static30/enseignement-addictologie](http://www.sanpsy.univ-bordeauxsegalen.fr/fr/static30/enseignement-addictologie)

**Enseignement théorique :**

**L'enseignement a lieu habituellement tous les derniers vendredis du mois, de janvier à novembre en première année et deuxième année (sauf juillet, août et décembre).** La journée d'enseignement est de 10 h à 17 h. Vous devez vous organiser pour pouvoir être présent dès 10 h le matin, et jusqu'à 17 h le soir. **Vous devez avoir été présent à 80% des cours obligatoires** qu'ils soient en présentiel ou en visioconférence. Pour valider votre présence, **c'est à vous de remettre chaque fin d'année la feuille de satisfaction et évaluation des cours.** Si vous notez que vous allez être absent à plusieurs jours d'enseignement et donc susceptibles de ne pas pouvoir valider l'enseignement vous êtes vivement encouragé à prendre contact suffisamment à l'avance pour prévoir une modalité de rattrapage. **Notez bien que la présence au cours de janvier est obligatoire**, sans dérogation possible. Toutefois si vous n'avez pas pu assister à ce cours en 1<sup>ère</sup> année, vous pouvez le rattraper en 2<sup>e</sup> année.

Notez aussi que le fait d'avoir participé à l'examen de fin de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année ne signifie pas que vous avez validé l'obligation de présence aux cours. Cette obligation de présence est validée sur la base de votre relevé personnel de présence, et au relevé de présence fait à chaque journée d'enseignement (n'oubliez pas de le signer).

**Examen écrit :**

Vous devez avoir une note d'au moins 10/20 à l'examen de fin de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> année pour être déclaré reçu à l'examen écrit. Le jury de correction de l'examen écrit est souverain pour vous déclarer reçu à l'examen écrit. Les correcteurs reçoivent les copies après anonymisation par l'administration. Toutes les copies ayant une note égale ou inférieure à 12/20 font l'objet systématiquement d'une double ou triple correction.

**Stage :**

Vous devez effectuer **80 demi-journées de stage** dans un lieu agréé. Votre lieu de stage doit être différent de votre lieu habituel d'exercice professionnel. Vous pouvez effectuer des stages dans plusieurs lieux. Pour chaque lieu de stage, une personne habilitée doit se porter caution de votre stage. **Votre stage sera validé sur la base de votre rapport de stage.** Celui-ci doit donner un descriptif du lieu de stage et les références de la personne caution qui doit pouvoir être contactée. Votre rapport de stage doit mettre en évidence les différences entre votre lieu d'exercice professionnel habituel et le stage, et en quoi il vous a permis de confronter à la pratique les acquis de l'enseignement.

**Stage obligatoire d'une semaine au service d'Addictologie du Centre Hospitalier Charles Perrens.**

Vous devez impérativement faire parvenir votre convention de stage à l'Université suffisamment à l'avance, au minimum une semaine avant le début du stage. Elle doit être signée par tous les interlocuteurs avant le début du stage.

**Mémoire :**

Vous devez remettre un mémoire écrit (20 pages maxi), que vous soutiendrez oralement devant un jury (et en présence des étudiants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année), après qu'il ait été revu par un expert. Tout sujet en lien direct avec l'addictologie est a priori potentiellement acceptable, mais tous ne le sont pas a posteriori. **Vous êtes encouragés à faire valider votre projet de mémoire avant de l'effectuer.** Vous êtes très vivement encouragés à présenter votre mémoire sous la forme d'un article accepté pour publication dans une revue d'une langue d'Europe. Des exemples de publications acceptables sont « Le Courrier des Addictions », « Alcoologie et Addictologie », « Trastornos adictivos », « Annales de médecine interne », « La Presse Médicale », « L'Encéphale », « Addiction », « Drug and Alcohol Dependence ». Vous pouvez intégrer votre mémoire dans un travail autre. A défaut de présenter un travail accepté pour publication, vous pouvez présenter un manuscrit soumis et en cours d'examen.

**Dernier délai pour la remise du mémoire : 30 septembre / soutenance dernier vendredi de novembre.**

**Le délai accordé pour soutenir votre mémoire à l'issue des deux ans de formation, est limité aux quatre années suivant votre première inscription.**

**Délivrance du diplôme :**

La délivrance du diplôme ne peut se faire qu'après la validation de chacune des 4 étapes. Pour qu'une étape puisse être validée, vous devez être reconnu par la scolarité de l'Université comme régulièrement inscrit. La validation de l'ensemble des éléments décrits ci-dessus nécessite au minimum 2 inscriptions : **en 1<sup>er</sup> année et en 2<sup>e</sup> année.**

**Responsable pédagogique :** marc.auriacombe@u-bordeaux.fr/ **Secrétariat :** nicole.dubuch@u-bordeaux.fr /Tél : 05 56 56 17 38